

RES RETRAITE

Contrat d'assurance vie de groupe en euros et en unités de compte, régi par le Code des assurances et le Code monétaire et financier.

L'Annexe financière fait partie intégrante des conditions générales et de la notice d'information du présent contrat.

A. LES SUPPORTS FINANCIERS

NOM DU SUPPORT	SOCIÉTÉ DE GESTION	CODE ISIN	NATURE DES FONDS	DESCRIPTION DU SUPPORT	INDICATEUR DE RISQUE ⁽¹⁾	CLASSIFICATION DURABILITÉ ⁽²⁾
Support en euros						
Euros RES Fonds de Pension	-	-	Fonds en euros	Actif cantonné composé essentiellement de titres obligataires. L'épargne investie est gérée, avec celle issue d'autres contrats de retraite supplémentaire assurés par MACSF épargne retraite, dans un portefeuille financier contractuellement isolé dans la comptabilité de MACSF épargne retraite. Cet actif, dénommé "Fonds en euros RES Fonds de Pension" est cantonné. Au titre du Fonds en euros RES Fonds de Pension, le contrat comporte une garantie en capital égale aux sommes versées, nettes de frais.	1	Article 8
Supports en unités de compte						
Fonds patrimoniaux						
Carmignac Patrimoine A	CARMIGNAC GESTION	FR0010135103	FCP de droit français	Fonds diversifié patrimonial investi en actions, obligations et devises internationales dont au moins 50 % en titres obligataires et monétaires.	3	Article 8
DNCA Invest Alpha Bonds A	DNCA Finance	LU1694789451	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds d'obligations internationales multi-stratégies à objectif de performance absolue.	2	Article 8
DWS Concept Kaldemorgen	DWS Group	LU1268496996	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds diversifié patrimonial investi dans des actifs internationaux, associés à une solide maîtrise des risques.	3	Article 8
Eurose	DNCA Finance	FR0007051040	FCP de droit français	Fonds diversifié patrimonial investi en produits de taux et jusqu'à 35% en actions européennes.	3	Article 8
JPM Global Income A	JP MORGAN AM	LU0740858229	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds diversifié patrimonial investi dans des actifs internationaux (actions, obligations, immobilier) sélectionnés sur la base de la génération de revenus.	3	Article 8
Fonds d'obligations convertibles						
Médi Convertibles	OFI Invest Asset Management	FR0000297939	SICAV de droit français	Fonds d'obligations convertibles internationales.	3	Article 8
Fonds d'actions thématiques						
DWS Top Dividende	DWS Group	DE000DWS2PA1	FCP de droit allemand	Fonds d'actions internationales sélectionnées sur la base de leur rendement financier pérenne et/ou en croissance.	3	Article 8
Pictet Global Megatrend Selection	Pictet Asset Management	LU0386882277	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds d'actions internationales investi en actions internationales de sociétés pouvant bénéficier des tendances de marché à long terme résultant de changements durables et séculaires de facteurs économiques et sociaux.	4	Article 8
Pictet Mégatendances Progressif	Pictet Asset Management	LU3040572383	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds thématique d'actions internationales à « investissement progressif » , dont l'allocation d'actifs évoluera progressivement d'une part principalement investie en titres de créance et des instruments du marché monétaire à une part principalement investie dans des actions sur une période de 4 ans.	2*	Article 8
<i>*Le niveau de risque du fonds augmentera au fur et à mesure de l'évolution de l'exposition aux actions.</i>						
Candriam Equities L Biotechnology	Candriam	LU1120766206	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds d'actions internationales investi dans un portefeuille d'actions mondiales essentiellement dans des valeurs américaines dans le secteur de la biotechnologie.	5	Article 8
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	La Financière de l'Echiquier	FR0010321810	SICAV de droit français	Fonds d'actions européennes, majoritairement investi dans des titres d'entreprises de taille moyenne, bénéficiant du label ISR ⁽³⁾ .	4	Article 8
Insertion Emplois Dynamique	Natixis Investment Managers International (Mirova, par délégation)	FR0010702084	FIA de droit français	Fonds d'actions européennes investi en actions d'entreprises européennes qui vont créer de l'emploi en France en intégrant de manière systématique des critères ESG. Le fonds bénéficie des labels ISR, Finansol et Relance ⁽³⁾ .	4	Article 9
Médi Immobilier	ODDO BHF	FR0010236778	FCP de droit français	Fonds d'actions européennes investi principalement en actions cotées de sociétés foncières ou immobilières de la zone euro : immobilier résidentiel, de bureaux et centres commerciaux.	5	Article 8
Schroder Global Energy Transition	Schroder Investment Management	LU2016064201	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds d'actions internationales investi en actions internationales de sociétés associées à la transition mondiale vers des sources d'énergie ayant une empreinte carbone plus faible. Le fonds bénéficie du label GreenFin ⁽³⁾ .	5	Article 9
Sycomore Sélection Responsable	Sycomore Asset Management	FR0013076452	FCP de droit français	Fonds d'actions européennes, s'appuyant sur une analyse approfondie en particulier sur les enjeux extra-financiers, et bénéficiant du label ISR ⁽³⁾ .	4	Article 8

NOM DU SUPPORT	SOCIÉTÉ DE GESTION	CODE ISIN	NATURE DES FONDS	DESCRIPTION DU SUPPORT	INDICATEUR DE RISQUE ⁽¹⁾	CLASSIFICATION DURABILITÉ ⁽²⁾
Supports en unités de compte						
Fonds d'actions géographiques						
JPM US Select Equity Plus A	JP MORGAN AM	LU0281483569	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois	Fonds d'actions nord-américaines investi dans de grandes valeurs américaines sélectionnées selon une analyse fondamentale des entreprises.	4	Article 8
Médi Actions	OFI Invest Asset Management	FR0000284648	SICAV de droit français	Fonds d'actions européennes investi en actions de grandes sociétés européennes, dont au moins 50% d'actions françaises.	5	Article 8
Médi Emergents	AMUNDI AM	FR0010894311	FCP de droit français	Fonds d'actions internationales investi en actions de sociétés basées dans les pays émergents. Les principales zones géographiques représentées sont : l'Asie, l'Amérique Latine, l'Europe de l'Est et le Moyen Orient. Il peut être investi notamment dans des actions des pays suivants : Chine, Inde et Brésil.	4	Article 8
Fonds métaux précieux						
OFI Precious Metals	OFI Invest Asset Management	FR0011170182	SICAV de droit français	Fonds mixte offrant une exposition synthétique à l'indice de stratégie « Basket Precious Metals Strategy », représentatif d'un panier composé de métaux précieux (35 % or, 20 % argent, 20 % platine et 5 % palladium et 20% SOFR 3 mois). Le fonds propose une exposition au secteur des métaux précieux sans passer par les actions minières du secteur.	5	Article 8
Fonds d'actifs non cotés						
Andera Dette Privée	Andera Partners	FR001400RYX5	FPS	Fonds d'actifs non cotés, investi en dette privée (de la catégorie Mezzanine Sponsorless) d'entreprises européennes de taille intermédiaire. Le fonds est agréé ELTIF.	3	Article 8
Tikehau Financement Entreprises	Tikehau IM	FR0014003117	Autre FIA	Fonds d'actifs non cotés, investi en dette privée d'entreprises européennes de taille intermédiaire. Le fonds bénéficie du label Luxflag ⁽³⁾ .	3	Article 8
Fonds d'obligations						
Objectif 2032 Edmond de Rothschild	Edmond de Rothschild AM	FR001400Q957	FCP de droit français	Fonds obligataire à échéance (titres de créances négociables d'entreprises libellées en euros).	2	Article 8
Fonds monétaire						
Médi Monétaire	AMUNDI AM	FR0007455415	FCP de droit français	Fonds monétaire (titres de créances négociables et obligations européennes à court terme).	1	Article 8

(1) Indicateur de risque sur une échelle de 1 à 7. Niveau 1 : risque plus faible. Niveau 7 : risque plus élevé. Voir encadré rouge ci-après.

(2) Classification issue du Règlement Durabilité (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation). Voir encadré rouge ci-après.

(3) Label ISR : Investissement Socialement Responsable ; Label Finansol : économie sociale et solidaire ; Label Greenfin : transition énergétique et écologique ; Label Relance : relance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises ; Label Luxflag : investissement durable.

Les supports financiers présentés ci-avant peuvent notamment relever des catégories suivantes résultant de la loi n° 2023-973 relative à l'industrie verte : les Actifs à faible risque ou les Actifs non cotés.

• LES ACTIFS À FAIBLE RISQUE

Les Actifs à faible risque correspondent aux engagements présentant un profil d'investissement à faible risque au sens de l'article L. 224-3 du Code monétaire et financier, soit des actifs dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2.

• LES ACTIFS NON COTÉS

Les Actifs non cotés correspondent aux unités de compte constituées de catégories d'organismes de placement collectif principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou en titres mentionnés à l'article L. 221-32-2 du Code monétaire et financier.

Ces Actifs non cotés présentent un risque tenant à leur absence de liquidité et à leur valeur, du fait de leur absence de cotation sur un marché réglementé.

Dans les profils à horizon, les règles spécifiques applicables aux supports en unités de compte représentatifs de parts d'actifs non cotés investis en dette privée sont décrites dans les Conditions Générales.

Dans le profil Libre, les règles spécifiques applicables aux supports en unités de compte représentatifs de parts d'actifs non cotés investis en dette privée sont décrites dans les annexes Tikehau Financement Entreprises et Andera Dette Privée.

→ **Les caractéristiques principales de ces supports** sont présentées au sein du Document d'Informations Clés (DIC), de la Note Détaillée ou de la Note d'Information visées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les DIC sont disponibles :

- sur le site macsf.fr,
- sur simple demande en agence ou par courrier adressé à la MACSF épargne retraite - 10, Cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 La Défense cedex.

→ **L'indicateur de risque**, disponible dans le DIC, permet d'apprécier le niveau de risque du support par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de vous payer. Il peut évoluer dans le temps et n'est pas un indicateur fiable du profil de risque futur. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

→ **Le Règlement Durabilité (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation)**, est un règlement européen qui vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale et qui classe les fonds en trois catégories :

« Article 6 » : le produit n'a pas d'objectif de durabilité ;

« Article 8 » : le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;

« Article 9 » : le produit a un objectif mesurable d'investissement durable.

Le contrat propose 91,7 % de supports classés "Article 8" et 8,3 % de supports classés "Article 9".

La description des caractéristiques environnementales ou sociales ou de l'objectif d'investissement durable des supports financiers concernés est mise à disposition sur le site macsf.fr

→ **Le contrat propose 21,74 % d'unités de compte respectant les modalités mentionnées aux 1° à 3° de l'article L.131-1-2 du Code des assurances.**

Dans le détail :

- 13,04 % des unités de compte satisfont des critères d'investissement socialement responsables et ont obtenu un label reconnu par l'Etat (Label ISR⁽³⁾),
- 4,35 % des unités de compte satisfont des critères de financement de la transition énergétique et écologique et ont obtenu un label reconnu par l'Etat (Label GreenFin⁽³⁾),
- 4,35 % des unités de compte sont adossées à un fonds solidaire.

B. LES PROFILS DE GESTION

a. LE PROFIL LIBRE

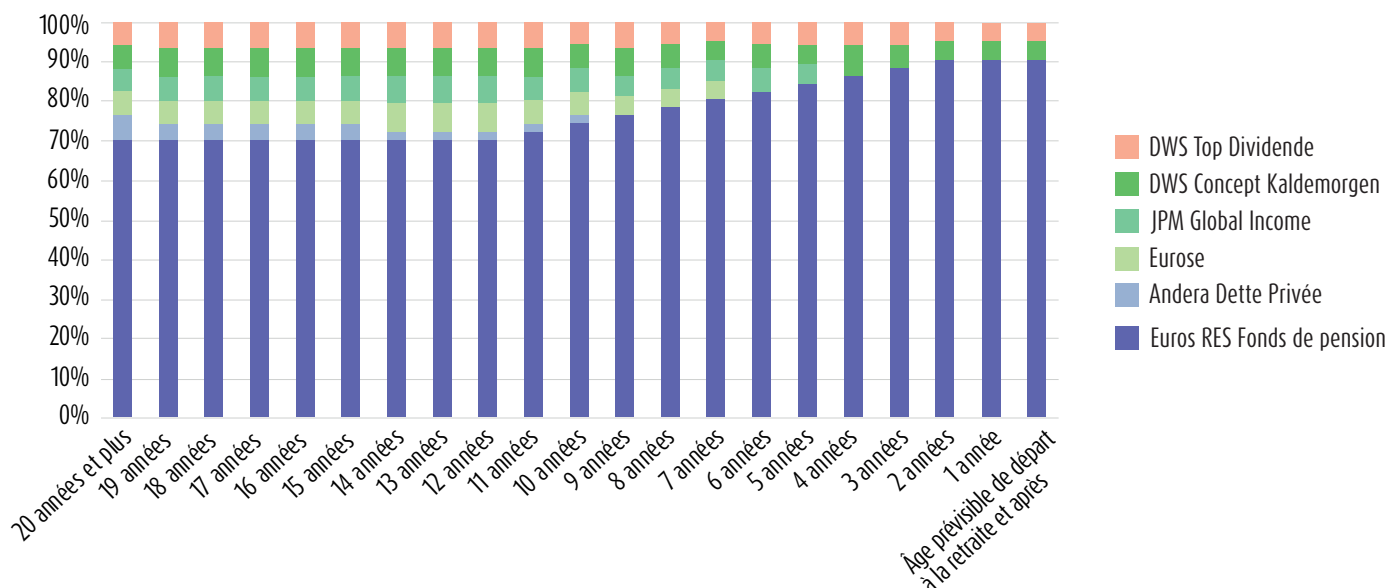
L'Adhérent/Assuré choisit lui-même la répartition de ses cotisations sur les différents supports financiers présentés ci-avant.

En toute hypothèse, la part d'unités de compte constituée d'un ou plusieurs supports d'actifs non cotés investis en dette privée ne peut dépasser 30 % de la provision mathématique du contrat.

b. LES PROFILS À HORIZON

1. Le profil Détente (prudent horizon retraite)

Il permet un investissement sécuritaire à faible risque investi majoritairement sur des supports présentant un indicateur synthétique de risque inférieur ou égal à 2 et intégrant le Fonds en euros RES Fonds de Pension. L'investissement est progressivement sécurisé en fonction de l'âge de l'Adhérent/Assuré.



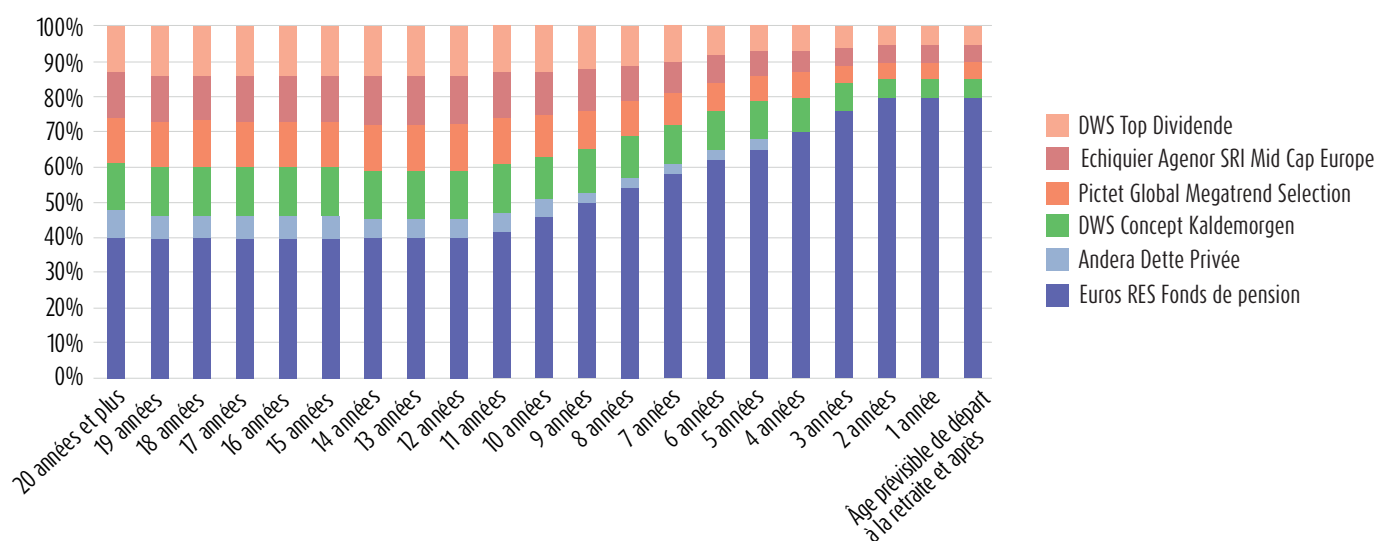
Les cotisations sont investies selon une répartition entre les supports financiers, définie ci-dessous, prédéterminée en fonction de l'âge de l'Adhérent/Assuré au jour de l'investissement :

ANNÉE AVANT L'ÂGE PRÉVISIBLE DE DÉPART À LA RETRAITE	EUROS RES FONDS DE PENSION	ANDERA DETTE PRIVÉE	EUROSE	JPM GLOBAL INCOME	DWS CONCEPT KALDEMORGEN	DWS TOP DIVIDENDE
20 années et plus	70%	6%	6%	6%	6%	6%
19 années	70%	4%	6%	6%	7%	7%
18 années	70%	4%	6%	6%	7%	7%
17 années	70%	4%	6%	6%	7%	7%
16 années	70%	4%	6%	6%	7%	7%
15 années	70%	4%	6%	6%	7%	7%
14 années	70%	2%	7%	7%	7%	7%
13 années	70%	2%	7%	7%	7%	7%
12 années	70%	2%	7%	7%	7%	7%
11 années	72%	2%	6%	6%	7%	7%
10 années	74%	2%	6%	6%	6%	6%
9 années	76%	0%	5%	5%	7%	7%
8 années	78%	0%	5%	5%	6%	6%
7 années	80%	0%	5%	5%	5%	5%
6 années	82%	0%	0%	6%	6%	6%
5 années	84%	0%	0%	5%	5%	6%
4 années	86%	0%	0%	0%	8%	6%
3 années	88%	0%	0%	0%	6%	6%
2 années	90%	0%	0%	0%	5%	5%
1 année	90%	0%	0%	0%	5%	5%
Âge prévisible de départ à la retraite et après	90%	0%	0%	0%	5%	5%

Le profil Détente (prudent horizon retraite) respecte les exigences d'investissement minimum en parts d'actifs à faible risque et d'actifs non cotés fixées par la loi n° 2023-973 relative à l'industrie verte.

2. Le profil Harmonie (équilibré horizon retraite)

Il permet un investissement équilibré investi en actions et en obligations qui se sécurise dans le temps en fonction de l'âge de l'Adhérent/Assuré. Cette sécurisation s'effectue vers des supports à faible risque, dont le Fonds en euros RES Fonds de Pension, présentant un indicateur synthétique de risque inférieur ou égal à 2.



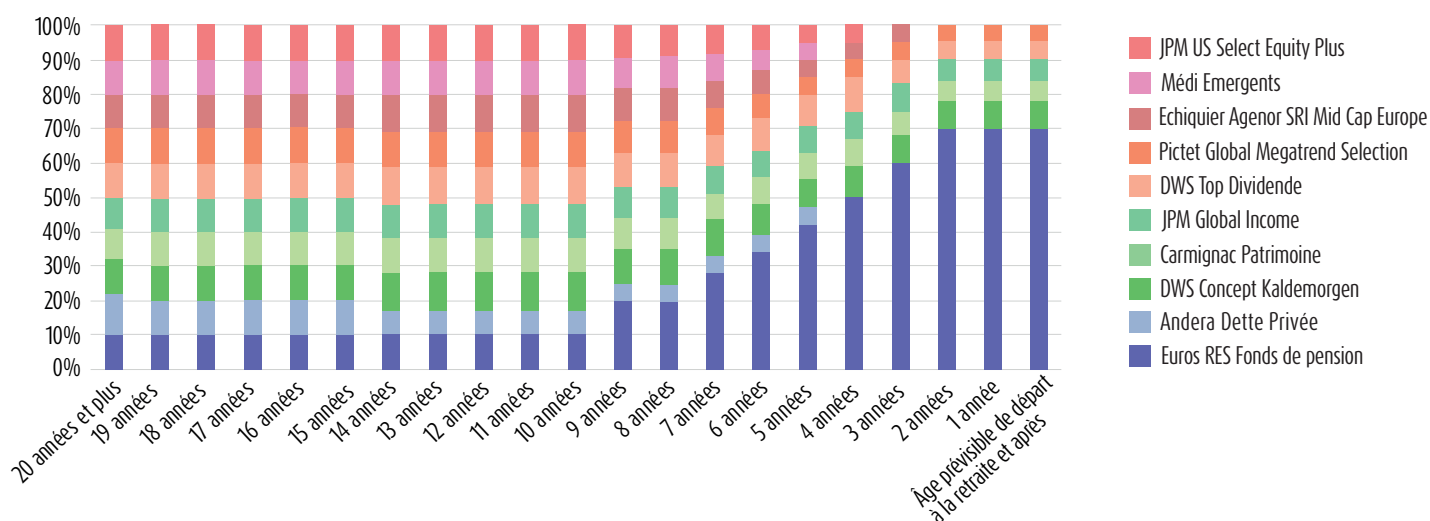
Les cotisations sont investies selon une répartition entre les supports financiers, définie ci-dessous, prédéterminée en fonction de l'âge de l'Adhérent/Assuré au jour de l'investissement :

ANNÉE AVANT L'ÂGE PRÉVISIBLE DE DÉPART À LA RETRAITE	EUROS RES FONDS DE PENSION	ANDERA DETTE PRIVÉE	DWS CONCEPT KALDEMORGEN	PICTET GLOBAL MEGATREND SELECTION	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	DWS TOP DIVIDENDE
20 années et plus	40%	8%	13%	13%	13%	13%
19 années	40%	6%	14%	13%	13%	14%
18 années	40%	6%	14%	13%	13%	14%
17 années	40%	6%	14%	13%	13%	14%
16 années	40%	6%	14%	13%	13%	14%
15 années	40%	6%	14%	13%	13%	14%
14 années	40%	5%	14%	13%	14%	14%
13 années	40%	5%	14%	13%	14%	14%
12 années	40%	5%	14%	13%	14%	14%
11 années	42%	5%	14%	13%	13%	13%
10 années	46%	5%	12%	12%	12%	13%
9 années	50%	3%	12%	11%	12%	12%
8 années	54%	3%	12%	10%	10%	11%
7 années	58%	3%	11%	9%	9%	10%
6 années	62%	3%	11%	8%	8%	8%
5 années	65%	3%	11%	7%	7%	7%
4 années	70%	0%	10%	7%	6%	7%
3 années	76%	0%	8%	5%	5%	6%
2 années	80%	0%	5%	5%	5%	5%
1 année	80%	0%	5%	5%	5%	5%
Âge prévisible de départ à la retraite et après	80%	0%	5%	5%	5%	5%

Le profil Harmonie (équilibré horizon retraite) respecte les exigences d'investissement minimum en parts d'actifs à faible risque et d'actifs non cotés fixées par la loi n° 2023-973 relative à l'industrie verte.

3. Le profil Tonus (dynamique horizon retraite)

Il permet un investissement dynamique investi majoritairement en actions qui se sécurise dans le temps en fonction de l'âge de l'Adhèrent/Assuré. Cette sécurisation s'effectue vers des supports à faible risque, dont le Fonds en euros RES Fonds de Pension, présentant un indicateur synthétique de risque inférieur ou égal à 2. L'Adhèrent/Assuré choisit de dynamiser la performance, et accepte en contrepartie de prendre un certain niveau de risque. L'évolution des unités de compte suit la variation à la hausse comme à la baisse des marchés financiers.



Les cotisations sont investies selon une répartition entre les supports financiers, définie ci-dessous, prédéterminée en fonction de l'âge de l'Adhèrent/Assuré au jour de l'investissement :

ANNÉE AVANT L'ÂGE PRÉVISIBLE DE DÉPART À LA RETRAITE	EUROS RES FONDS DE PENSION	ANDERA DETTE PRIVÉE	DWS CONCEPT KALDEMORGEN	CARMIGNAC PATRIMOINE	JPM GLOBAL INCOME	DWS TOP DIVIDENDE	PICTET GLOBAL MEGATREND SELECTION	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	MEDI EMERGENTS	JPM US SELECT EQUITY PLUS
20 années et plus	10%	12%	10%	9%	9%	10%	10%	10%	10%	10%
19 années	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
18 années	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
17 années	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
16 années	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
15 années	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
14 années	10%	7%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	10%	10%
13 années	10%	7%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	10%	10%
12 années	10%	7%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	10%	10%
11 années	10%	7%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	10%	10%
10 années	10%	7%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	10%	10%
9 années	20%	5%	10%	9%	9%	10%	9%	10%	9%	9%
8 années	20%	5%	10%	9%	9%	10%	9%	10%	9%	9%
7 années	28%	5%	10%	8%	8%	9%	8%	8%	8%	8%
6 années	34%	5%	9%	8%	8%	9%	7%	7%	6%	7%
5 années	42%	5%	8%	8%	8%	9%	5%	5%	5%	5%
4 années	50%	0%	9%	8%	8%	10%	5%	5%	0%	5%
3 années	60%	0%	8%	7%	8%	7%	5%	5%	0%	0%
2 années	70%	0%	8%	6%	6%	5%	5%	0%	0%	0%
1 année	70%	0%	8%	6%	6%	5%	5%	0%	0%	0%
Âge prévisible de départ à la retraite et après	70%	0%	8%	6%	6%	5%	5%	0%	0%	0%

Le profil Tonus (dynamique horizon retraite) respecte les exigences d'investissement minimum en parts d'actifs à faible risque et d'actifs non cotés fixées par la loi n° 2023-973 relative à l'industrie verte.

